





M. Michel (de Bourges): Pourquoi ne pas interroger le témoin sur deux faits: la sommation adressée à la manifestation, et la réunion des anciens constituants? M. le procureur général: Mais c'est détourner le cours du débat. M. le président: Témoin, expliquez-vous sur ces deux points.

tion de M. Petit et celle de M. Rodolose. Il en résulte que la troupe a fait tête de colonne à droite, et tête de colonne à gauche après avoir rompu la manifestation. M. le président: Tous ces faits ont été établis; l'accusation, la défense et les jurés auront à les apprécier. On reprend la liste des témoins à charge. M. Jean Félix Dolinet, employé. Ce témoin a été désarmé par des hommes de la manifestation, au moment où il se rendait à l'appel de sa compagnie.

Ces objets, fruit d'un travail si persévérant, consacrés par l'affection et la piété maternelle, ont été enlevés de la tombe où cette jeune dame les avait placés. L'accusation impute ce vol à Nouvelet, en la possession de qui la couronne et le bouquet ont eu effet et furent trouvés. Une circonstance bizarre, relative à ces deux pièces de conviction, a été révélée dans le débat. L'accusé est marié depuis cinq ans. Mais, jusqu'au mois de janvier dernier, il avait négligé de faire célébrer la cérémonie religieuse de son mariage.

Quelques militaires, n'étant pas de service, ont voulu concourir avec les voisins à se rendre maîtres de ses dévastateurs; mais les militaires et les voisins, écrasés par le nombre, furent obligés de battre en retraite devant une grêle de pierres, qui en atteignirent plusieurs, et de chercher un asile dans deux boutiques, dont les portes furent bien tôt enfoncées par les assaillants. On ne sait quel aurait été le résultat de cette scène, si une force armée nombreuse n'était intervenue enfin.

M. le procureur général: Par qui cette réunion a-t-elle été provoquée? Le témoin: Par d'anciens membres de l'Assemblée nationale. Les lettres de convocation n'avaient pas de noms. Les membres de ce qu'on appelait la Montagne y étaient étrangers.

M. le président: Vous venez de nous faire l'historique de la manifestation. Pouvez-vous nous dire où elle allait? L'Assemblée ne siégeait pas ce jour-là. M. Gent: Cette question serait beaucoup plus utilement adressée à des délégués de la 3e légion; moi, je n'ai pas organisé la manifestation. J'étais loin de toute idée d'insurrection: je me suis joint à la manifestation, comme un homme qui aime la République tout haut, et même tout bas, comme un citoyen qui exerce un droit.

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury rapporte un verdict d'acquiescement. COUR D'ASSISES DE LA CORSE. Présidence de M. Audran Moral, conseiller. Audience du 23 août. ACCUSATION DE MEURTRE. Noël Loverini, laboureur de la commune de Calenzana, est accusé de meurtre sur la personne du nommé Etienne Cortegiani. L'ivresse seule paraît avoir été la cause de ce crime; car la procédure n'a pu faire connaître sur qui était dirigé le coup de pistolet qui a donné la mort à l'infortuné Cortegiani.

— Hier, vers minuit, une vive lumière éclaira soudainement le palais et le jardin du Luxembourg; déjà l'alarme était donnée, les soldats casernés dans les barraques étaient sur pied, on croyait à un incendie considérable; mais on reconnut bientôt que cette illumination était due à la rupture d'une conduite de gaz. Vers le milieu de l'allée de l'Observatoire s'élevait, sortant de terre, une immense colonne de flamme qui a brûlé pendant plus de vingt minutes, et qui a été éteinte par suite de la fermeture du réservoir principal, dont on a heureusement pu se procurer les clefs.

JUSTICE CRIMINELLE

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. Présidence de M. Espivent de la Ville-Boisnet. Audience du 18 octobre.

PROFANATION DE SÉPULTURES. — VOL DANS LES CIMETIÈRES. Le jury a jugé aujourd'hui une affaire dont les débats ont révélé des actes odieux de profanation de sépultures. L'accusation les imputait à un employé du cimetière Montparnasse. Nouvelet était attaché à l'administration du cimetière du Sud, en qualité de garçon jardinier et de fossoyeur. Il y travaillait depuis cinq ans, lorsque à la fin de l'année dernière, M. le conservateur du cimetière reçut une lettre anonyme, imputant certaines spoliations de tombes à Nouvelet.

CHRONIQUE

PARIS, 18 OCTOBRE.

M. Antoine Bonaparte a été élu représentant par le département de l'Yonne. Dans la soirée du 23 juillet dernier, le cabaret du sieur Mayne, marchand de vins au hameau de la Croix-d'Arcueil, fut le théâtre de scènes de désordre et de violence de la nature la plus grave. Quatre individus, après s'être fait servir à boire, se mirent tranquillement à briser une énorme dalle qui se trouvait dans la boutique, et à l'aide des fragments et des éclats qu'ils s'étaient ainsi procurés, ils commençaient à faire le siège de la porte de la maison, qu'ils se proposaient tout simplement d'enfoncer.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE (Londres), 17 octobre.

Table with financial data for London, including exchange rates for various locations like Sydney, Australia, and other international markets.

Bourse de Paris du 18 Octobre 1849.

Table with financial data for the Paris Bourse, listing various securities and their prices.

CHEMINS DE FER ET NOTÉS AU PARQUET.

Table with financial data for railway companies and other securities listed on the Paris exchange.

